Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1866_DL60120723-DE

LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

MAIRIE de LAVAUR

Nombre de conseillers
En exercice : 33
Présents : 25
Procurations : 8
Votants : 33

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE LAVAUR

N° 60 /2023

OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions exceptionnelle aux associations sportives

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juillet, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le six juillet deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mmes IMBERT, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, VANTAUX, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, M. DELORD, Mmes DECOUX-POINDRELLE, TAILHADES, LEY, BONNIFACY, ALBOUY POMPONNE, MOUGIN, FAURE, LE NY, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. VIDAL à M. DELORD
M. BONHOMME à M. FÈVRE
Mme RÉMY à Mme IMBERT
M. POMARÈDE à M. LAMOTTE
M. BÉLINGAND à Mme GUIDEZ
Mme GUIRAUD à Mme BALAT
M. NAVELLOU à Mme MOUGIN
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

L'adjointe aux sports et à la jeunesse demande d'approuver l'affectation d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association La Tarnaise.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation de la subvention exceptionnelle suivante :

- La Tarnaise 20 000 €

.../...

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1866_DL60120723-DE

.../...

PRECISE que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (TARN)

La secrétaire de séance,

Marie-Christine IMBERT

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1866_DL60120723-DE

LAVAUR

PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

	La Ville de Lavaur
représentée par :	**son Maire, Bernard CARAYON**
Contact :	**Service Sport et Jeunesse**
Courriel :	**smsj@ville-lavaur.fr**
Téléphone :	**05 63 58 09 60**
Adresse :	**Place Général Sudre – CS 60088 – 81503 LAVAUR Cedex**

Ci-après nommée « la Ville de Lavaur »

Et :

	L'association « La Tarnaise de Lavaur »
représentée par	**sa Présidente, Claire SELVA**
Courriel :	latarnaisegym@gmail.com
Téléphone :	**06 80 71 27 71**
Adresse :	**La Tarnaise de Lavaur – 67 Avenue Jacques Besse – 81500 ALVAUR**

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1866_DL60120723-DE

LAVAUR

PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT

PREAMBULE :

La Ville de Lavaur, dans le cadre de sa politique d'aide aux associations sportives, a souhaité s'impliquer dans l'acquisition d'un matériel spécifique à la gymnastique artistique, à savoir un praticable dynamique à ressorts. Ce matériel souhaité de longue date par l'association, permettra une évolution non négligeable des conditions de pratique de cette discipline à Lavaur tant pour l'association que pour les usagers scolaires ou autres.

Article 1 : Description du matériel

Praticable à ressorts « Montréal » avec moquettes de recouvrement 13x13 (GYMNOVA) d'une valeur de 59 482.80 €

Détail du matériel : cliquez sur l'image ci-dessous

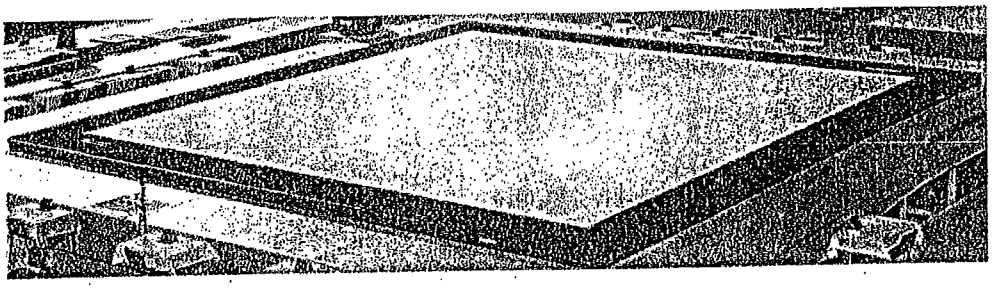

Article 2 : Conditions financières :

- Le conseil municipal, par délibération du 12 Juillet 2023, attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000€ dont l'objet est d'aider à l'acquisition dudit matériel.
- Le versement de cette subvention est conditionné par la présentation de la facture dudit matériel acquittée par le club.

Envoyé en préfecture le 19/07/2023
Reçu en préfecture le 19/07/2023
Publié le 19/07/2023
ID : 081-218101400-20230712-1866_DL60120723-DE

LAVAUR

PROJET CONVENTION DE PARTENARIAT

Article 3 : Engagements particuliers de l'association :

L'association s'engage à laisser ce matériel à disposition de tous les utilisateurs des locaux et, en particulier, les scolaires.

Dans le cas où le matériel ne serait pas exploité par l'association pour ses propres utilisations, cette dernière s'engage à le mettre aussi à disposition de la Ville lors d'événements majeurs.

Article 4 : Durée de la convention

- La convention est conclue pour une durée équivalente à la durée de vie dudit matériel. (Données fournisseur).
- L'association s'engage à ne pas céder ledit matériel durant une période de cinq années à compter de la date de signature de la convention (correspondant à la durée d'amortissement).

Fait à Lavaur le

La Présidente
de la Tarnaise de Lavaur

Claire SELVA

Le Maire,
Conseiller régional

Bernard CARAYON